

***KARINE BEAUDOIN***

***Mémoire***  
***Sur le projet de loi n° 124***

Loi sur les services éducatifs à l'enfance

Présenté à  
La Commission des affaires sociales

Novembre 2005

## **Résumé de mon mémoire**

Par Karine Beaudoin, éd. en CPE

Avant de donner mon opinion sur le projet de loi 124, je vous ferai la présentation d'un bref historique sur la naissance des CPE. Comment les gardiennes d'hier sont devenues les éducatrices d'aujourd'hui. Le gouvernement ne peut ignorer les trente années qui nous précèdent et le processus des garderies pour devenir un véritable réseau de qualité où l'on retrouve un environnement équilibré, sécuritaire et éducatif pour nos enfants. Vous verrez ensuite ma synthèse du rapport Bouchard et de l'enquête sur la qualité des services de garde au Québec. Ceci dans le but de démontrer l'importance des Centres de la Petite Enfance et l'impact que représente le CPE dans la prévention de certains retard et de problème de comportement (ex. : délinquance). Vous verrez comment nous avons maintenu un niveau de qualité des services de bon à élevé et comment le projet de loi 124 risque de compromettre ce résultat. Je finirai en vous présentant ma critique personnelle sur le projet de loi 124 et son impact sur la qualité des services, sur les éducatrices et les enfants. Vous comprendrez peut-être ce que je n'arrive pas à comprendre.

## *Table des matières*

Présentation .....	3
Des pages de notre histoire.....	3
Rapport Bouchard : un monde idéal .....	5
La qualité des services dans les Centres de la Petite Enfance.....	6
Mon opinion sur le projet .....	7
Bibliographie .....	9

## ***Présentation***

Je suis une éducatrice à la pouponnière du CPE l'Anode Magique de McWatters depuis maintenant trois ans et mère d'un garçon de 10 mois. Au cour des derniers jours, j'ai lu et relu le projet de loi 124 présenté par la ministre Thériault. J'ai assisté à de longues réunions afin de bien comprendre la menace qui guette nos CPE et surtout NOS ENFANTS. J'ai écouté attentivement les nouvelles, visité le site de l'Assemblée nationale et je ne comprends toujours pas quelle est la motivation de la Ministre et de notre gouvernement de vouloir à ce point abolir un système éducatif pour la petite enfance du Québec ? Alors que celui-ci a, depuis longtemps, fait ses preuves en matière d'éducation, de qualité de services, de gestion, de sécurité... Doit-on comprendre que la communauté et les parents ne sont plus aptes à gérer leur CPE ? Qu'ils n'auront plus le droit de regard sur les décisions qui concernent leurs enfants en milieu familial ? Je tenterai de vous faire comprendre ce que je vis présentement en tant que travailleuse, mais surtout en tant que mère face à un tel projet de loi. Je commencerai donc mon mémoire en vous rappelant une page d'histoire des CPE. Par la suite, je vous démontrerai l'importance des CPE en vous abrégant une partie du rapport Bouchard et je vous prouverai leur engagement en vous synthétisant l'enquête sur la qualité des services des garderies québécoises. Finalement, je conclurai ce mémoire par une critique personnelle.

## ***Des pages de notre histoire***

En 1969, le Montreal Council of Social Agencies fait une enquête sur les garderies à Montréal. Suite à cette enquête, cet organisme ainsi que le Conseil de développement social de Montréal, émettent des recommandations qui visent :

- « - La nécessité d'une formation appropriée du personnel ;
- La formation d'un conseil d'administration incluant des parents utilisateurs du centre de jour éducatif ainsi que leur participation à l'élaboration des programmes ;
- La rémunération juste du personnel, soit des salaires pouvant se comparer avantageusement à ceux payés dans d'autres professions requérant le même niveau de formation et d'expérience ;
- Un financement permanent de base ;
- Le partage des coûts entre les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les parents usagers selon leurs moyens financiers ;

- La déductibilité des frais de garde ;
- La définition des besoins liés à la saine croissance des enfants qui fréquentent les centres de jour éducatifs et l'élaboration d'une loi concernant ces centres. »<sup>1</sup>

En 1971, on voit apparaître un comité interministériel qui a pour mandat de se pencher sur l'étude des garderies. Ce comité émet donc des recommandations pour améliorer les conditions des services de garde à l'enfance :

- Les éducateurs devraient posséder « un diplôme reconnu en éducation préscolaire ou en psychologie, avec spécialisation en développement de l'enfant »<sup>2</sup> et les aides éducateurs devraient avoir au moins un diplôme d'études collégiales.
- Le ratio devrait être de « 1 éducateur pour 3 enfants avec les enfants de 1 mois à 3 ans, 1 pour 5 avec les 3 et 4 ans, 1 pour 7 avec les 4 à 6 ans et 1 pour 10 avec les 6 à 14 ans. »<sup>3</sup>

En 1974, le Parti québécois obtient le pouvoir et promet :

- La gratuité des services de garde.
- De confier aux municipalités la gestion du réseau de garde, mais en s'assurant qu'elles suivent les normes de l'État.
- De confier l'administration des CPE aux parents usagers et au personnel.
- Rendre le réseau accessible à tous.
- Doter le service de garde d'un service de transport adéquat.

Voilà un bon pas vers les CPE que nous connaissons aujourd'hui. Nous n'avons pas encore obtenu la réduction du ratio, la gratuité des services, le transport, la gestion des CPE par les municipalités que déjà on veut nous reprendre ce qui a été si durement gagné.

---

<sup>1</sup> LALONDE-GRATON, micheline. Des salles d'asiles aux centres de la petite enfance, 2002.

<sup>2</sup> LALONDE-GRATON, micheline. Des salles d'asiles aux centres de la petite enfance, 2002.

<sup>3</sup> LALONDE-GRATON, micheline. Des salles d'asiles aux centres de la petite enfance, 2002.

## ***Rapport Bouchard : Un monde idéal***

En février 1991, le Ministre de la Santé et des Services Sociaux confit le mandat suivant au Président du groupe de travail pour les jeunes, Camil Bouchard : « Identifier et [...] proposer des moyens permettant de prévenir l'apparition de problèmes graves chez les jeunes. »<sup>4</sup> Monsieur Bouchard fournit des statistiques intéressantes et propose alors plusieurs recommandations dont voici une synthèse de certains éléments de ce rapport.

D'abord, il semblerait qu'il existe un lien entre la violence physique et la négligence, et les problèmes de délinquance. Monsieur Bouchard stipule entre autre, que 97% des délinquants récidivistes ont subi des punitions physiques très sévères et ce, de façon régulière au cours de leur enfance. De plus, dans 50% des familles où il y a présence de violence physique ou de négligence, on compte un enfant qui présentera plus tard des troubles de comportement ou des problèmes de délinquance. Monsieur Bouchard recommande donc d'offrir un réseau de halte-garderie pour les enfants de 0-24 mois dans le but de prévenir l'épuisement parental qui pourrait faire place à de la violence, de l'abus ou de la négligence. Il recommande également que ces garderies respectent des programmes de stimulation pour les enfants.

Ensuite, le président du groupe de travail pour les jeunes, rapporte que « les enfants sévèrement négligés ou durement traités et qui n'auront pu compter sur la présence hâtive d'un adulte compatissant et soutenant, développent des sentiments de haine, de frustration, d'auto dévalorisation et de futilité ; ils aboutissent parfois au suicide ou bien s'adonnent souvent à l'usage des drogues. »<sup>5</sup>

Finalement, il est recommandé d'intervenir le plus tôt possible pour prévenir l'apparition des problèmes décrits plus haut. Monsieur Bouchard écrit : « Notre groupe a [...] opté pour une approche qui mise sur une intervention très précoce dans la vie des enfants et qui investit dans la mise en place de contextes capables de les orienter le plus tôt possible sur des voies où l'affection, la réussite et l'acquisition d'un sentiment d'identité et de confiance personnelle deviennent les meilleurs instruments de protection. Il faut investir dans l'amélioration des milieux de vie des enfants (la famille, les garderies, l'école, le voisinage) si on veut qu'ils y développent les compétences qui les éloigneront des services de santé et de réadaptation. »<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> Gouvernement du Québec. Un Québec fou de ses enfants, 1991.

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec. Un Québec fou de ses enfants, 1991.

<sup>6</sup> Gouvernement du Québec. Un Québec fou de ses enfants, 1991.

## *La qualité des services dans les Centres de la Petite Enfance*

Selon une étude réalisée par l'Institut de la statistique du Québec en 2003, on estime que la qualité des services en Centre de la Petite Enfance serait de bonne à élevée. D'abord, on mesure un score de qualité de 3,05 pour les services de pouponnière, ce qui correspond à un niveau élevé de l'indice qualité. Puis, pour les enfants de 18 mois à 5 ans, l'indice se situe à 2,93, qui signifie un indice de bonne qualité.

On mesure la qualité des services selon quatre dimensions principales : La structuration des lieux, la structuration et variation des types d'activités, l'interaction de l'éducatrice avec les enfants et l'interaction de l'éducatrice avec les parents. Chaque dimension est ensuite divisée en sous dimensions :

Dimensions	Sous dimensions
Structuration des lieux	-L'aménagement des lieux -Le matériel
Structuration et variation des types d'activités	-Planification des activités par l'éducatrice -Observation des enfants par l'éducatrice -Horaire de la journée -Activités
Interaction de l'éducatrice avec les enfants	-Valorisation du jeu -L'intervention démocratique -Communication et relations interpersonnelles
Interaction de l'éducatrice avec les parents	-Continuité -Intégration des familles au service -Collaboration des parents quand l'enfant est en difficulté -Relations constructive éducatrice/parents

On mesure aussi la qualité des services en CPE selon les activités de base des enfants : L'accueil, les repas, les soins personnels, les jeux extérieurs, les périodes transitoires et la fin de journée.

Lors de l'assemblée publique tenue à Rouyn-Noranda le 20 novembre 2005 concernant le projet de loi 124, Monsieur Jean Robitaille de l'AQCPE nous disait que les parents ayant des enfants dans les CPE faisaient six fois moins de plaintes que les parents d'enfants placés en garderies à but lucratif. À ceci, le gouvernement répondait que ça s'expliquait par le fait que les parents passent par le conseil d'administration ou encore par la direction pour régler les conflits. Ceci prouve qu'il existe une meilleure gestion des conflits dans les CPE que dans les garderies privées, donc moins de frais à ce niveau pour le gouvernement.

### ***Mon opinion sur le projet***

Je me suis engagée dans le réseau des CPE croyant que le CPE offrirait à mes enfants un environnement sain, stable, équilibré, éducatif et sécuritaire. Je constate avec joie que non seulement c'est le cas, mais aussi que je peux choisir le CPE qui est le plus près de l'éducation et des valeurs familiales que je prône. Les poupons dont j'ai la responsabilité ont mis beaucoup de temps à créer des liens significatifs avec moi, encore plus avec l'éducatrice qui me remplace le temps d'une pause. Pouvez-vous donc imaginer combien de temps et d'énergie il leur faudra, non seulement pour s'adapter, mais pour comprendre la parade d'éducatrices et d'aide éducatrices qui déferlera devant eux chaque jour si le projet de loi est accepté. Ce n'est en rien stable et éducatif. Imaginez l'impact au niveau affectif : une génération d'enfants incapables de créer des liens d'attachement sains, manque de confiance accrue aux autres. Combien ça va coûter en thérapie au gouvernement quand ces enfants seront devenus des adultes ?

De plus, la Ministre souhaite par son projet de loi, remplacer l'éducatrice par une aide éducatrice pour les périodes précises dans la journée. Elle propose donc que les aide-éducatrices soient présentes pendant les périodes de repas, collations, de transitions, de sieste. Combien de temps par jour l'éducatrice de mon enfant sera présente pour assurer son éducation et sa sécurité, de part son diplôme d'études collégiales et son cours de RCR et de premiers soins. Je ne veux pas d'une « gardienne » pour mon fils mais bien d'une éducatrice formée et expérimentée qui a recours à une conseillère pédagogique pour se faire aider et pour m'aider avec les problèmes de mon enfant. J'ai de la difficulté à laisser mon enfant endormi le soir à une gardienne pendant quelques heures, imaginez si je devais le laisser pour toute une journée à 4 ou 5 gardiennes non formées. Est-ce que le gouvernement, de par son projet de loi 124, tente de retourner les femmes au foyer ? Ne faisons-

nous qu'un bon de trente ans en arrière ou est-ce que la ministre souhaite nous renvoyer dans les bas fond des temps de la femme servile d'il y a cent ans ?

On demande aux éducatrices d'être formées à un niveau collégial pour travailler en CPE et pourquoi ? Pour accuser une présence de 2-3 heures par jour. C'est tout à fait ridicule, pour les enfants et pour les éducatrices forcées de vivre avec un salaire de 15 heures par semaine. Depuis trente ans, on demande une amélioration des services, une réduction du ratio enfants/éducatrice, une hausse de salaire et le gouvernement nous répond avec ce projet de destruction massive du réseau de CPE (services éducatifs, accessibilité, etc.). Puisqu'il a été indéniablement prouvé par le rapport Bouchard de l'importance d'un service de garde de qualité dans la prévention des problèmes de délinquance, de drogue et de suicide, puisque nous avons démontré que les CPE offrent des services de qualité avec un indice de bon à élevé, comment la Ministre peut-elle en venir à la conclusion qu'il serait bon de démanteler un réseau qui a fait ses preuves ? Certes, il reste des améliorations à apporter, mais le projet de loi 124 n'est pas la solution.

Je refuse que mon enfant subisse les contres coup d'un projet de loi inspirée, selon moi, par un ardent désir de détruire un merveilleux projet implanté par le Parti Québécois. La petite enfance d'aujourd'hui forme la relève de demain. En donnant à nos enfants toutes les chances du monde de développer leur estime, leur confiance en soi et aux autres, leur intelligence, leur processus de résolution de problème, leur psychomotricité... on diminue leur chance de dépendre du réseau plus tard (ex. : moins de délinquance, moins de retard puisque l'éducatrice formée est apte à détecter les retards de façon précoce, moins de dépression...). Le gouvernement ne voit-il pas qu'en investissant 1\$ aujourd'hui, il en sauvera 4\$ demain ?

Je terminerai donc en criant haut et fort, en mon nom et celui des enfants du Québec, « NON au projet de loi 124 !!! ».

## **Bibliographie**

### ***Publications gouvernementales***

Gouvernement du Québec. Un Québec fou de ses enfants, Rapport du groupe de travail pour les jeunes, Québec, 1991, 179 p.

Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs, Québec, gouvernement du Québec, 2004, 597 p.

### ***Livres***

LALONDE-GRATON, micheline. Des salles d'asiles aux centres de la petite enfance, Les presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2002, 386 p.